

Le président de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-2 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts du Collège des Sciences de l'Homme de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts de l'unité de formation (U.F.) STAPS de l'université de Bordeaux et notamment ses articles 5 et 7 ;

Vu le règlement intérieur de l'université de Bordeaux ;

Vu le procès-verbal du bureau de l'U.F. STAPS du 30 janvier 2026 ;

Considérant la démission de M. Cédric Terret de son poste de directeur de l'U.F. STAPS au 31 janvier 2026 ;

Considérant que l'élection du nouveau directeur de l'U.F. STAPS se tiendra au second semestre de 2026, il y a lieu de nommer un administrateur provisoire qui assurera la direction de la composante jusqu'à l'élection de la nouvelle direction ;

Considérant la proposition du bureau de l'U.F. STAPS de nommer Mme Ana Ribeiro en tant qu'administratrice provisoire ;

DÉCIDE

Article 1 : Nomination

Madame Ana RIBEIRO est nommée administratrice provisoire de l'U.F. STAPS du Collège Sciences de l'Homme pour gérer les affaires courantes ou présentant un caractère urgent.

Article 2 : Durée

Cette nomination prend effet à compter du 1^{er} février 2026 et prendra fin avec l'élection du nouveau directeur de l'U.F. STAPS du Collège Sciences de l'Homme de l'université de Bordeaux.

Article 3 : Exécution

La direction générale des services de l'université de Bordeaux est chargée de l'exécution de la présente décision et elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère règlementaires de l'université de Bordeaux.

Fait à Talence, le 2 février 2026

Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux

